vées par l'Assemblée générale au sujet de ces dépenses.

Je suis obligé de reconnaître que certaines grandes puissances ne partagent raisons nos vues à l'égard du principe ou de l'obligation qui s'y rattache. Dans des cir symeters constances où les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent assume nue p les deux tiers des dépenses de l'Organisation, le fait que deux de ces membre permanents diffèrent d'opinion avec les autres est d'une importance critique avec L'écart qui existe entre leurs vues et celles de la majorité des membres a faisseuler naître au sein de l'Organisation des conflits qui, si nous n'y portons pas remède peuvent avoir des conséquences extrêmement graves pour les Nations Unies. Dans cette situation, il incombe à chacun de nous de réfléchir aux conséquences de l'é a saires de choses actuel et d'explorer les possibilités d'un accommodement qui soit sus ceptible de recueillir un appui unanime.

гespo

de no

questi

enten

accor

sance

L'importance vitale de ce problème est reconnue depuis longtemps. Dès 1961 boule la délégation canadienne cherchant à œuvrer pour la solution du problème availet ve avancé la proposition qui a conduit à la création du Groupe de travail des 15. sein de ce groupe, comme plus tard au sein du Groupe de travail des 21, nou Npus avons cherché activement à concilier les divergences de vues fondamentales cu sécuri risquaient de paralyser l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien d'ment la paix. Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été possible jusqu'ici d'arriver un compromis.

Nécessité de faire des concessions

Un accommodement de ce genre doit être réalisé. Si nous voulons y parvenir, il es nucléa indispensable que nous nous tenions prêts à faire des concessions. J'ai confiance qu'espri si nous faisons preuve du même esprit de conciliation que lors de la crise qui précédé l'ouverture de l'Assemblée nous réussirons à faire les concessions voulues Un accord réalisé sur cette question est non seulement d'une importance vital peme pour l'avenir de l'Organisation; il peut également avoir des incidences qui dépas sent le cadre des Nations Unies. Il pourrait jouer un rôle aussi important que l traité d'interdiction des essais nucléaires pour élargir les bases de la compréhension internationale. Il est certainement de l'intérêt des grandes puissances que la col lectivité internationale soit libre d'agir dans des situations qui pourraient autr nuclé ment avoir pour effet d'agrandir le champ du désaccord entre ces puissances.

La recherche d'un accord doit commencer immédiatement et doit se poursuiv avec fermeté. Nous sommes heureux des mesures qui ont déjà été prises à cet effe par le secrétaire général. Nous espérons que les discussions plus limitées qui déroulent actuellement atteindront bientôt le point où le Groupe de travail des 2 sera invité à intervenir. Nous pensons qu'à cette étape les recherches détaillées ou ont été effectuées l'an dernier sur la question par les membres du Groupe d travail joueront un rôle utile. L'objectif du Canada dans ces discussions set d'effectuer un compromis et non d'arriver à une capitulation. Avant de passer à un autre point, je tiens à affirmer une fois de plus qu'à notre avis le principe de l